

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, tenue le 2 mars 2009 à 20 heures au Centre Administratif, sous la présidence de la mairesse, madame Clémence Le May.

Sont présents, les conseillers et la conseillère :

Louise B. Gosselin
Hugues Girouard
Michel Larochelle
Stéphane Bilodeau
Claude Michaud

et la directrice générale, madame Francine Moreau.

Le conseiller Marcel Deneault est absent.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre l'assemblée après la prière d'usage.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 février 2009.
3. Liste des comptes à payer.
4. Lecture du courrier.
5. Période de questions.
6. Avis de motion concernant l'adoption d'un règlement prévoyant la création d'un système communautaire de télécommunication sur le territoire de la Municipalité en vue de la fourniture du service internet haute vitesse.
7. Dépôt de la soumission concernant l'implantation d'internet haute vitesse.
8. Exposition de Victoriaville – Annonce dans le bottin.
9. Adoption du règlement n° 436-2009 amendant le règlement de zonage n° 384-2003..
10. Adoption des règlements d'urbanisme – Conformité au schéma révisé de la MRC d'Arthabaska.
11. Adoption du règlement prohibant la circulation sur le chemin « Route du 6^e au 7^e rang ».
12. Demande d'autorisation à la CPTAQ soumise par Jean-François Paquin et Ferme C.G.L. Nadeau.
13. Demande de soumissions par invitation concernant les travaux de balayage des rues.
14. Demande de soumissions par invitation pour la fourniture d'asphalte relativement à des travaux de réparation et d'entretien des rues.
15. Autorisation de dépense pour l'installation de nouveaux luminaires.
16. Acceptation des permis 2009-02-003 à 2009-02-004 pour une valeur de 15 000,00\$
17. AFFAIRES NOUVELLES
18. Période de questions.
19. Clôture de la séance.

2009-03-029

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est unanimement résolu que l'ordre du jour ci-avant décrit, soit adopté tel que présenté en tenant compte cependant qu'on laisse l'item « affaires nouvelles » ouvert.

Adopté.

2009-03-030

Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 février 2009

Sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est unanimement résolu que les délibérations de l'assemblée ordinaire du 2 février 2009 soient adoptées telles que rédigées par la secrétaire après avoir corrigé la résolution numéro 2009-02-020.

Adopté.

2009-03-031

Liste des comptes à payer

090066	325,00\$	Monty, Coulombe, s.e.n.c.	Inscription formation Appel d'offres
090067	81,27\$	Nettoyage Gi-Net enr.	Entretien bureau et garage
090068	200,69\$	Médias Transcontinental s.e.n.c.	Avis public Amendement règlement de Zonage
090069	1 278,47\$	Hydro-Québec	Lumière de rue – janv. 09
090072	349,25\$	Hydro-Québec	Électricité garage
090073	1 844,36\$	Hydro-Québec	Électricité bureau
090074	330,12\$	Hydro-Québec	Électricité maison de parc
090075	237,66\$	Telus Mobilité	Frais 4 cellulaires
090076	25,00\$	Daigle Steve	Remb. insc. Loisir 2008
090077	294,00\$	Olco/Gestion André Lizotte	Essence et diesel – janvier
090078	81,27\$	Nettoyage Gi-Net enr.	Entretien bureau et garage
090079	104,16\$	Hydro-Québec	Électricité chambre des compteurs
090080	212,44\$	Télébec	Frais téléphoniques fév.09
090081	51,03\$	Télébec	Frais téléphoniques fév.09
090082	26 559,70\$	Sablère de Warwick ltée	Entretien chemin 5e vers.
090083	62,08\$	Delta	Réparation vitre panneau d'affichage
090084	33,86\$	Ben Tar inc.	Modification panneau de signalisation
090085	364,08\$	Mun. Ste-Anne-du-Sault	Cotisation annuelle et congrès Combeq
090086	40 803,30\$	Ville de Victoriaville	Insc. Loisirs – année 2008
090087	260,74\$	Médias Transcontinental	Avis conformité - 1er avis
090088	409,18\$	Excavation Marc Lemay	Entretien cour du C.A. – 2e vers.
090089	291,22\$	Marius Marcoux & Fils inc.	Entretien réseau luminaire
090090	296,09\$	Champoux Machinerie inc.	Matériel pour réparer pépîne
090091	21,17\$	Vertisoft inc.	Service technique – informatique
090092	247,42\$	Services de gestion SGT	Honoraires prof. – mise aux normes eau au C.A.
090093	1 831,00\$	Société de l'Assurance auto du Québec	Immatriculation véhicules
090094	46,67\$	Buro Pro	Fourniture de bureau
090095	261,87\$	Imprimerie Héon & Nadeau	2 lots de cartes d'affaires
090096	4 283,76\$	Gesterra	Récupération et déchet
090097	13 459,57\$	Gesterra	Transport et collecte – fév.

(Suite à la page 2036)

090098	662,59\$	Ville de Warwick	Insc. Loisirs – année 2008
090099	84,57\$	René Poisson inc.	Articles pour garage
090100	18,86\$	Baril Électrique inc.	Articles pour garage
090101	4,25\$	Hydraulique Vigneault inc.	Articles pour garage
090102	202,90\$	Sonic Propane	Propane pour garage
090103	27,83\$	Société Coop Agricole des Bois-Francis	Articles de voirie
090104	176,55\$	Outil Mag Victoriaville	Torche propane
090105	1 931,45\$	Groupe Grenier Ducharme	Articles voirie et garage
090106	110,62\$	Technic S.M.	Ajout mémoire poste no.2
090107	53,62\$	Laboratoires d'analyses S.M. inc.	Analyses échantillons d'eau du c.a.
090108	1 044,97\$	Receveur Général du Canada	Remise de l'employeur
090109	2 289,87\$	Ministre du Revenu Qué	Remise de l'employeur
099032	567,91\$	Moreau Francine	Semaine du 2 au 7 février
099033	583,47\$	Marchand Marcel	Semaine du 2 au 7 février
099034	297,53\$	Parenteau Patrick	Semaine du 2 au 7 février
099035	182,18\$	Lambert Arnaud	Surveillant de patinoire
099036	118,66\$	Deneault Lise	Surveillant de patinoire
099037	69,40\$	Bilodeau Simon	Surveillant de patinoire
099038	52,05\$	Cormier Raphaël	Surveillant de patinoire
099039	567,91\$	Moreau Francine	Semaine du 9 au 14 fév.
099040	383,17\$	Bérubé Danielle	Semaine du 9 au 14 fév.
099041	583,47\$	Marchand Marcel	Semaine du 9 au 14 fév.
099042	149,05\$	Parenteau Patrick	Semaine du 9 au 14 fév.
099043	567,91\$	Moreau Francine	Semaine du 16 au 21 fév.
099044	583,47\$	Marchand Marcel	Semaine du 16 au 21 fév.
099045	250,41\$	Parenteau Patrick	Semaine du 16 au 21 fév.
099046	164,83\$	Lambert Arnaud	Surveillant de patinoire
099047	56,39\$	Deneault Lise	Surveillant de patinoire
099048	69,40\$	Bilodeau Simon	Surveillant de patinoire
099049	26,02\$	Côté Francis	Surveillant de patinoire
099050	121,45\$	Cormier Raphaël	Surveillant de patinoire
099051	567,91\$	Moreau Francine	Semaine du 23 au 28 fév.
099052	249,68\$	Bérubé Danielle	Semaine du 23 au 28 fév.
099053	583,47\$	Marchand Marcel	Semaine du 23 au 28 fév.
099054	276,91\$	Parenteau Patrick	Semaine du 23 au 28 fév.

2009-03-031

Acceptation et acquittement des comptes

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est unanimement résolu que les comptes dont la liste apparaît ci-dessus, soient acceptés et acquittés.

Adopté

Lecture du courrier

- | | |
|---|--|
| Tribunal Administratif du Québec | • 3105-4000 Québec inc.-Gestion Alain Michel inc. |
| Ministère des Affaires municipales et des Régions | • Réception de la subvention concernant le Programme de compensation tenant lieu du remboursement de la TVQ – 39 315\$ |
| Ministre de la Sécurité publique | • Transmission de trois nouveaux documents de référence sur la gestion des risques et des sinistres proposant une vision commune et partagée de la sécurité civile parmi tous les acteurs en sécurité civile au Québec |
| Ministère de l'éducation, du Loisir et du Sport | • Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2009-2010 |
| Hydro-Québec | • Soutien aux réalisations locales – Résultats finaux – Remboursement de 3 325\$ |
| Recyc-Frigo Environnement | • Résultats du programme Recyc-Frigo Environnement |
| Légion Canadienne, Filiale 86 Arthabaska | • Remerciements |
| André Bellavance, député de Richmond-Arthabaska | • Note d'information sur le budget fédéral 2009 |
| Annick Létourneau et Simon Lessard | • Plainte concernant le camion de déneigement et celui de la collecte des matières résiduelles |

Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

Avis de motion concernant l'adoption d'un règlement prévoyant la création d'un système communautaire de télécommunication sur le territoire de la Municipalité en vue de la fourniture du service internet haute vitesse

Avis de motion est donné par le conseiller Hugues Girouard qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption, un règlement prévoyant la création d'un système communautaire de télécommunication sur le territoire de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska en vue de la fourniture du service internet haute vitesse et les conditions de son utilisation.

Une dispense de lecture est demandée en vertu de l'article 445 du C.M. et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents. Pour les membres du conseil absents une copie leur sera transmise par courrier et ce au moins deux jours juridiques avant la séance à laquelle le règlement sera adopté.

Dépôt de la soumission concernant l'implantation d'internet haute vitesse

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure

2009-03-032

Exposition de Victoriaville – Annonce dans le bottin

Sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une annonce d'une demi-page dans le bottin de l'Exposition Agricole de Victoriaville au coût de 110,00\$ plus les taxes applicables.

Adopté.

2009-03-033

Adoption du règlement n° 436-2009 amendant le règlement de zonage n° 384-2003.

Considérant que le projet de règlement modifie le règlement de zonage numéro 384-2003;

Considérant que les modifications proposées sont conformes avec le schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska;

En conséquence, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 436-2009, amendant le règlement de zonage numéro 384-2003.

Adopté.

2009-03-034

Adoption des règlements d'urbanisme – Conformité au schéma révisé de la MRC d'Arthabaska

Considérant que la MRC d'Arthabaska a adopté son schéma d'aménagement révisé;

Considérant que la municipalité doit se conformer au schéma d'aménagement révisé;

Considérant l'adoption des projets de règlements amendant les règlements d'urbanisme, le 2 février 2009;

Considérant la tenue de l'assemblée publique de consultation le 2 mars 2009;

Considérant que les réunions nécessaires ont été tenues;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les règlements amendant les règlements d'urbanisme (sans modification aux projets), portant les numéros :

- 383-2003 « Plan d'urbanisme »
- 384-2003 « Règlement de zonage »
- 385-2003 « Règlement de lotissement »
- 386-2003 « Règlement de construction »

Adopté.

2009-03-035

Adoption du règlement prohibant la circulation sur le chemin « Route du 6^e au 7^e rang »

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 437-2009
RÈGLEMENT PROHIBANT LA CIRCULATION
SUR LE CHEMIN « ROUTE DU 6^E AU 7^E RANG »**

Attendu qu'en vertu de l'article 68 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q.c.C-47.1), une municipalité locale peut réglementer l'accès à une voie publique ;

Attendu qu'en vertu du paragraphe 5^o, du présent alinéa, de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q.c.C-24.2), une municipalité locale peut, par règlement prohiber, avec ou sans exception, la circulation de tout véhicule routier dans les chemins qu'elle indique et, s'il y a lieu, pour la période qu'elle fixe, pourvu que cette prohibition soit indiquée par une signalisation ou par des agents de circulation.

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu à l'unanimité :

Article 1 - Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 - Titre

Le présent règlement porte le titre « Règlement prohibant la circulation sur le chemin « route du 6e au 7e rang » et le numéro 437-2009 ».

Article 3 - Objet

La circulation de tout véhicule routier est prohibée du 1er mars au 15 mai de chaque année sur le chemin suivant :

- a) Route du 6e au 7e rang

Article 4 - Infraction

- 4.1 Quiconque contrevient à l'article 3, commet une infraction et est passible d'une amende de 100\$ à 200\$.
- 4.2 Toute personne qui accomplit ou omet d'accomplir quelque chose, pour aider une autre personne à agir en contravention du présent règlement ou qui encourage, par un conseil, une permission, un consentement, une autorisation, une ratification, une tolérance ou autrement, une autre personne à agir en contravention au présent règlement commet une infraction et est passible de l'amende prévue à l'article 4.1

Article 5 - Constat d'infraction

La directrice générale, secrétaire-trésorière et l'inspecteur responsable de la voirie municipale sont autorisés à émettre pour et au nom de la municipalité tout constat d'infraction relatif à toute contravention au présent règlement.

Article 6 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, ce 2 mars 2009.

Clémence Le May,
Mairesse

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, résidant à 9, rue Paré, Victoriaville (Québec), certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 12 et 13 heures, le quatrième jour du mois de mars 2009.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatrième jour du mois de mars deux mille neuf

**Francine Moreau, directrice
générale et secrétaire-trésorière**

(Suite à la page 2040)

2009-03-036

Demande d'autorisation à la CPTAQ soumise par Jean-François Paquin et Ferme C.G.L. Nadeau

Considérant que Jean-François Paquin, demandeur, désire obtenir une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'aliéner une superficie de 271 000 mètres carrés sur les lots P-212, P-213, P-214, P-215 et P-313;

Considérant qu'il y a uniquement le lot P-313 de la superficie visée par la demande qui se retrouve sur le territoire de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska;

Considérant que le propriétaire actuel n'a plus l'intention d'exploiter la partie de l'érablière afin de se consacrer uniquement à la culture;

Considérant que le futur acquéreur a comme objectif d'exploiter l'érablière ce qui ne change pas la vocation et l'utilisation actuelle;

Considérant que la demande est conforme avec la réglementation municipale en vigueur;

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu à l'unanimité;

Que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska appuie la présente demande et recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

Adopté.

2009-03-037

Demande de soumissions par invitation concernant les travaux de balayage des rues

Sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu à l'unanimité;

Que la municipalité demande des soumissions par voie d'invitation écrite à trois entrepreneurs pouvant répondre à l'appel d'offres relativement au balayage des rues publiques.

Que les trois entrepreneurs sont :

- Entreprises Trema inc.
- B. Laflamme Asphalte inc.
- Les entreprises Myrroy inc.

Que la date limite pour la réception des soumissions est fixée à mardi, le 31 mars 2009 à 15 heures et que l'ouverture sera faite publiquement le même jour à 15h01.

Adopté.

2009-03-038

Demande de soumissions par invitation pour la fourniture d'asphalte relativement à des travaux de réparation et d'entretien des rues

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu à l'unanimité;

Que la municipalité demande des soumissions par voie d'invitation écrite à quatre entrepreneurs pouvant répondre à l'appel d'offres relativement à la fourniture de béton bitumineux.

Que les quatre entrepreneurs sont :

- Asphalte Fernand Daigle Inc.
- Asphalte Lemaire Inc.
- Pavage Veilleux 1990 Inc
- Sintra (Centre-du-Québec)

Que la date limite pour la réception des soumissions est fixée à mardi, le 31 mars 2009 à 15 heures et que l'ouverture sera faite publiquement le même jour à 15h01.

Adopté.

2009-03-039

Autorisation de dépense pour l'installation de nouveaux luminaires

Sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu à l'unanimité;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska autorise l'installation de dix (10) nouveaux luminaires aux endroits indiqués sur le croquis annexé à la présente résolution.

Que la municipalité accepte de payer à Hydro-Québec les coûts fixes d'installation pour les lampes situées sur les poteaux de l'Hydro-Québec.

Que l'achat et les travaux d'assemblage des luminaires sont confiés à Marius Marcoux & Fils inc.

Que cette dépense sera comptabilisée dans les immobilisations en vertu de la Politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations et qu'elle sera payée à même les revenus du fonds d'administration.

Adopté.

2009-03-040

Acceptation des permis 2009-02-003 à 2009-02-004 pour une valeur de 15 000\$.

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu d'accepter les permis portant le numéro 2009-02-003 à 2009-02-004 inclusivement pour une valeur de 15 000\$

Adopté

AFFAIRES NOUVELLES

Période de questions

Quelques questions sont posées aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions 2009-03-032 et 2009-03-039.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2^e jour du mois de mars 2009.

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière

2009-03-041

Clôture de la séance

Sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu que la séance soit close.

Adopté.

Clémence Le May,
Mairesse

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière